



LABE architectures

Louis & associés / Bâtiments, écoconstructifs



006 704607295 / 03 87 23 01 08
 12110 Thionville - France
 12110 Thionville - France

PERMIS DE CONSTRUIRE

Déclarative:

M. THOMAS LOUIS

Permis n°

PC 57 672 23E0108

Délivré le:

17 NOVEMBRE 2023

Mairie de:

THONVILLE

Adresse où le dossier peut être consulté:

Mairie de Thionville
 2, Cour du Centre - 57100 THIONVILLE

Surface des bâtiments à édifier:

S.O.

Superficie du terrain:

2512 m²

Surface de plancher:

CRÉE: 50 97 m² / TOTALE: 537,88 m²

Hauteur de la construction:

CRÉE: 3,46m / EXISTANTE: 13,04m

Nature des travaux:

CONSTRUCTION D'UN ATTILOIR ET PARCHEMIN D'UN POND
 CENTRALE, QUIN PARCHEMIN SUD, SUD ET SUD-EST, ET
 GRANDE CITE AVEC TERRASSE ET AMÉNAGEMENTS D'UN ARRIÈRE
 MODERNISATION DE LA CÉRAMIQUE SUR LA DIRECTION DES FONDATIONS
 AVEC CRÉATION D'UN ACCÈS POUR VÉHICULES

Chantier interdit au public

n° ordinal: 522360

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

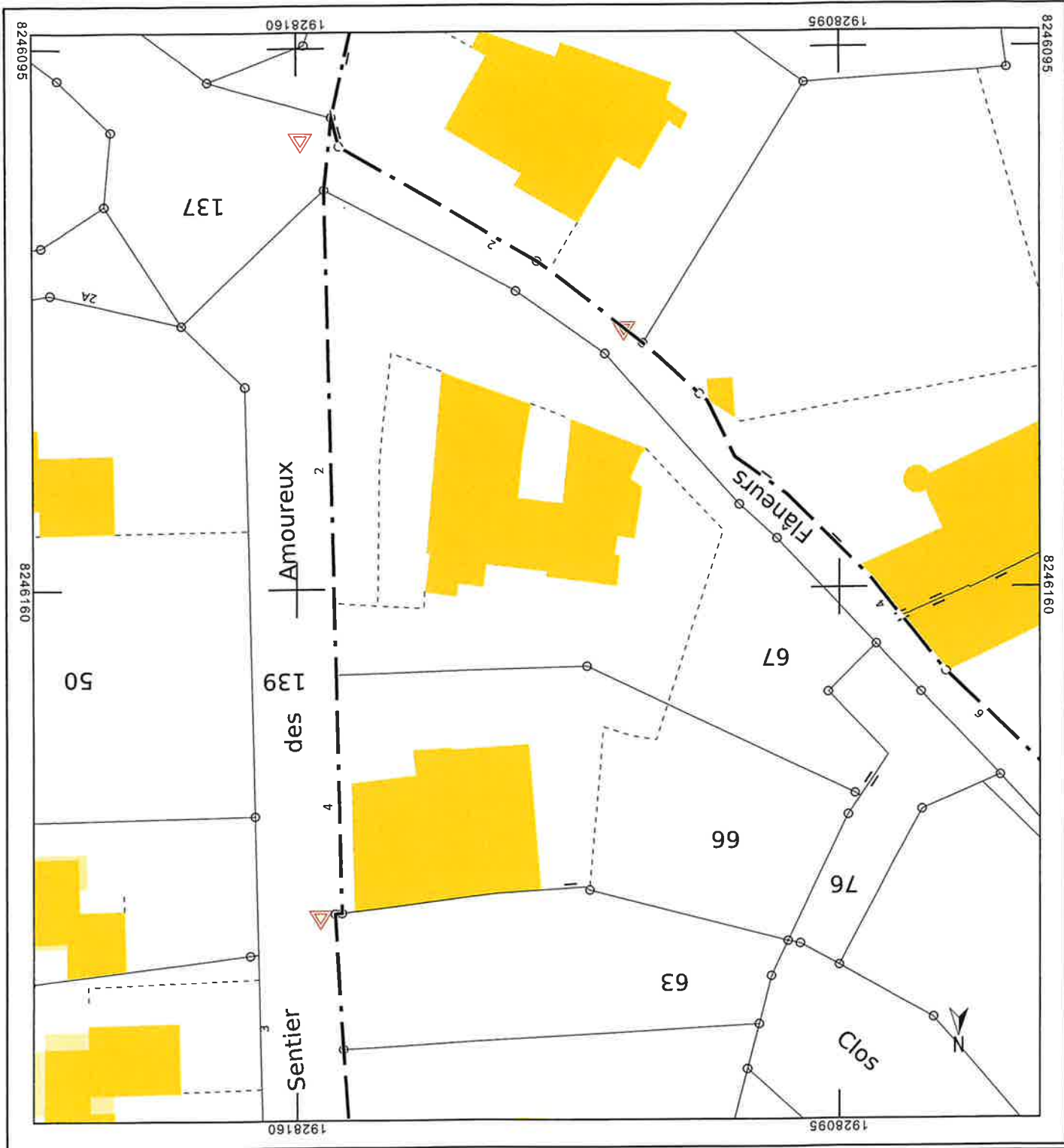
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la MOSELLE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 4-8 rue des Clercs 57035
57035 METZ CEDEX 01
tél. 03 87 55 81 45 - fax
sdif57.pigc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
MOSELLE
Commune :
THIONVILLE

Section : 96
Feuille : 000 96 01
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/650
Date d'édition : 14/02/2025
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques



Immeuble																		
Commune	Parcelle	M	FS	FD	IFP	IFR	Partie EIC	M	FS	FD	IFP	IFR	Lot	M	FS	FD	IFP	IFR
THIONVILLE	S 96 N° 0067 0 ha 24 a 85 ca SEN DES AMOUREUX JARDINS : SOL																	

Droits															
Droit				Charge		Titulaire									
Quota Part	RB	RC	M	Tot	Hyg	Description								M	
8/25 PRO				1	1	P AUGEN	Virginie, Jeanine	11/05/1982							THIONVILLE
17/25 PRO				1	1	P LOUIS	Thomas, Guillaume	08/05/1979							NANCY

CRÉE: 50.9 / m² / TOTALE: 53 / 88 m²

ction:

CRÉE: 3.46m / EXISTANTE: 13.04m

CONSTRUCTION D'UN ATELIER ET RANGEMENT, D'UNE PISCINE
ENTERREE, D'UN PARKING EN SOUS-SOL ET D'UNE CAVE, D'UNE
CUISINE D'ÉTÉ AVEC TERRASSE ET AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN
MODIFICATION DE LA CLOTURE SUR LA CHARMILLE DES FLANEURS
AVEC CRÉATION D'UN ACCÈS POUR VÉHICULES

Chantier interdit au public

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue
de deux mois d'affichage sur le terrain du présent permis (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à
l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur déclaration préalable.
Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai
de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

22360